



PROCÈS-VERBAL

#2

de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 12 MARS 2025** à 16 h 40.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Boucher, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Baril, membre du conseil d'administration

SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et madame Nicole N. Barezi, secrétaire corporative. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 16 h 41, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2025-xxx ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2025

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société.

CA-2025-011 ADOPTER L'INSTRUCTION DU TRANSPORTEUR

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU À titre d'exploitant d'une entreprise de transport en commun de personnes, par autobus et métro, d'adopter l'instruction suivante :

De ne pas permettre qu'une personne soit présente dans le matériel roulant ou dans un immeuble exploité par la Société de transport de Montréal (STM) à d'autres fins que celles reliées au déplacement par l'utilisation des services de transport en commun ou à l'exploitation d'une activité autorisée par la STM.

Cette instruction est en vigueur de la date de son adoption jusqu'au 30 avril 2025.

CA-2025-012 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 16 h 42.

Les résolutions CA-2025-010 à CA-2025-012 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporative

ÉRIC ALAN CALDWELL

NICOLE N. BAREZI

